

« L'évaluation du fonctionnement social auprès d'une clientèle de réfugiés réinstallés »

Amélie Bombardier

Travailleuse sociale chez PRAIDA (Programme Régional d'Accueil et d'Intégration des Demandeurs d'Asile) - Centre Intégrés Universitaire de Santé et de Services Sociaux (CIUSSS) du Centre-Ouest-de-l'île-de-Montréal.

Suite des questions posées par les participant.e.s à la fin du webinaire et auxquelles la présentatrice n'a pas eu le temps de répondre :

Questions générales :

1. En combien de rencontres (temps) effectuez-vous l'évaluation?

Amélie Bombardier (AB) : Une rencontre d'une durée d'environ 1h30 pour une rencontre sans interprète ou d'environ 2h30 pour une rencontre avec interprète.

2. Ces rencontres sont elles aussi offertes aux personnes réfugiées parrainées?

AB : Oui. Il s'agit d'un service spécifique offert aux réfugiés parrainés par le privé et par l'État.

3. Comment favorisez-vous la transmission d'information vers les autres intervenants?

AB : Si suite à notre évaluation, nous convenons avec le client de le référer vers d'autres services, nous transmettons avec son accord notre évaluation du fonctionnement social à l'organisme où nous le référons (ex. CLSC, RIVO, organismes communautaires, etc.). Aussi, dans le formulaire de référence, nous indiquons toujours nos coordonnées téléphoniques afin que les intervenants subséquents puissent nous contacter au besoin.

Ceci étant dit, si suite à notre évaluation nous convenons avec le client qu'il n'a pas besoin de référence ou si le client n'accepte pas de référence, nous rédigeons l'évaluation du fonctionnement social qui restera à son dossier. Enfin, dans ces cas, nous expliquons toujours au client comment avoir accès aux services en cas de besoin dans le futur notamment via l'accueil psychosocial de son CLSC.

Questions au sujet des enfants et de la famille :

4. Aborderiez-vous de la même façon les divers sujets dans un contexte d'évaluation familiale? Avez-vous des suggestions, conseils dans un tel contexte?

AB : Non. Étant donné que toutes les questions peuvent être potentiellement difficiles à répondre devant les autres membres de la famille, nous ne recommandons pas les évaluations en contexte familial. Certaines questions de l'évaluation abordent des sujets délicats qui ne sont pas appropriés devant les enfants, par exemple. De plus, il ne faut pas prendre pour acquis que tous les membres d'une même famille savent les mêmes informations parce qu'ils ont eu le même parcours migratoire. Par exemple, il n'est pas rare de voir des personnes cacher des situations difficiles aux autres membres de la

famille pour ne pas les inquiéter. Ainsi, il nous apparaît primordial de consacrer un temps en individuel à chaque personne que nous évaluons.

5. Dans un contexte de grossesse ou s'il y a des enfants, quels autres éléments importants seraient à considérer?

AB : Advenant le cas d'une réfugiée enceinte arrivant seule ou d'une réfugiée monoparentale, il est important de poser des questions sur le père de(s) l'enfant(s) et sur les raisons de son absence. L'absence du père peut être liée à un événement important survenu lors du parcours migratoire (viol, décès, séparation, etc.), événement qui peut avoir des répercussions sur le fonctionnement social de la personne et sur sa capacité à s'investir auprès de(s) l'enfant(s) et de répondre adéquatement à ses besoins.

En ce qui concerne les enfants, il ne faut pas oublier que l'instabilité, la précarité et le mode de survie liés à un parcours migratoire difficile peuvent faire en sorte que les pratiques parentales ne soient pas adéquates. De plus, les pratiques parentales et disciplinaires variant d'un pays à l'autre, il est important d'évaluer cet aspect sans jugement, et ce, afin de référer les parents qui peuvent se sentir plus démunis et qui peuvent avoir besoin de soutien dans leurs pratiques parentales.

Enfin, il est important de vérifier si les enfants sont inscrits à l'école, car, comme la scolarisation des jeunes filles n'est pas valorisée également dans tous les pays, certaines familles peuvent tarder ou refuser d'inscrire leur fille à l'école.

6. Auprès des adolescents, qui devrait faire l'évaluation... Le TS scolaire, un organisme spécialisé, le CLSC?

AB : À Montréal, dans le cadre de notre mandat auprès de la clientèle réfugiée réinstallée, nous offrons une rencontre d'évaluation du fonctionnement social à toutes les personnes de 14 ans et plus. Comme le service est volontaire, il se peut que certaines personnes refusent de nous rencontrer. Ceci étant dit, lorsque nous rencontrons des adolescents, nous évaluons leurs besoins et nous les référons aux services appropriés avec leur consentement (ex. CLSC, RIVO, etc.).

Dans le cas où un adolescent est rencontré par un autre intervenant, il incombe à cet intervenant de procéder à l'évaluation de ses besoins dans la mesure de ses compétences et de son mandat et de le référer vers les services appropriés. Suite à la référence vers d'autres services, l'intervenant plus spécialisé procèdera à sa propre évaluation. Rappelons que l'évaluation du fonctionnement social est une évaluation globale du fonctionnement de la personne et de ses besoins. Qu'on connaisse ou non la clientèle réfugiée, l'objectif est d'identifier les besoins et les difficultés comme nous le ferions pour toute autre clientèle. Au besoin, l'intervenant peut contacter la clinique de réfugiés de son secteur pour être mieux outillé dans son évaluation et mieux connaître les ressources appropriées pour cette clientèle tout comme nous le ferions pour d'autres problématiques plus spécifiques ex. troubles alimentaires, orientation sexuelle, santé mentale, etc.